

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-

Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOU - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-001-16681/24/CM

■ Approbation de l'avenant n°3 à la convention relative au financement des travaux de la 2ème phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence, CPER 2015-2020
105231

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La seconde phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence (MGA2) est achevée depuis octobre 2021.

Ces travaux ont été financés via une convention de financement signée le 29 août 2017.

En sus, des modifications de programme qui ont été intégrées, les Parties ont souhaité réaliser une étude de niveau Avant-Projet/Projet (APO) pour une électrification partielle de la ligne ferroviaire. Le financement de ces modifications de programme et de l'étude APO Electrification frugale ont donné lieu à la signature de deux avenants à la convention initiale : un avenant n°1 en 2020 et un avenant n°2 en 2022.

Alors que les travaux principaux sont achevés depuis octobre 2021, et préalablement à la clôture de l'opération, il subsiste quelques ajustements nécessitant la mise à jour du conventionnement de la phase réalisation de l'opération. Ces ajustements sont de deux ordres :

1/ Lors de l'étude d'impact, les mesures compensatoires à suivre comprenaient :

- Un suivi de certaines espèces sur une période de 5,10 et 30 ans, avec une gestion spécifique à mettre en place.
- Des modifications de dossier de dérogation d'espèces protégées

Il y a donc une incidence sur le montant lié à ces suivis qu'il convient d'intégrer par avenant dans le conventionnement du projet.

2/ Des modifications de programme supplémentaires comprenant la réalisation du « bilan Loti » nouvelle mouture, de la gestion d'un sujet juridique apparu aux abords de la gare d'Aix et de la réalisation de travaux de façade à proximité des voies de services allongées dans le cadre de l'opération, qui n'étaient pas prévus jusqu'à présent.

La présente délibération vise ainsi à approuver l'avenant n°3 à la convention de financement des travaux de la 2^{ème} phase de modernisation de Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence qui comprend ces divers points.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est modifié comme suit :

Le montant des travaux objet de la convention initiale est réajusté à 150 825 000€ dont un montant forfaitaire de 1 195 000€ qui sera facturé au moment du solde soit 1 055 000 au titre de la mise en application de la réglementation au titre du code de l'environnement et 140 000€ au titre de la prise en charge du bilan LOTI.

<i>Financiers</i>	<i>Taux de participation %</i>	<i>Montant en € courants</i>
-------------------	------------------------------------	------------------------------

<i>Etat</i>	<i>28,89416 %</i>	<i>43 563 878,77 €</i>
<i>Région</i>	<i>26,50811 %</i>	<i>39 966 408,63 €</i>
<i>Département des Bouches-du-Rhône</i>	<i>17,15346 %</i>	<i>25 862 356,30 €</i>
<i>Métropole Aix-Marseille-Provence</i>	<i>17,15346 %</i>	<i>25 862 356,30 €</i>
<i>SNCF Réseau</i>	<i>10,29081 %</i>	<i>15 570 000,00 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>100,00000 %</i>	<i>150 825 000 €</i>

La participation de la Métropole reste inférieure à la convention initiale, le montant des dépenses objet de l'avenant n°3 étant déduit des économies générées à l'issue des travaux de modernisation de la ligne MGA2. Il convient cependant de modifier le montant du versement libératoire au moment du solde de tout compte en 2026, et d'intégrer les éléments financiers de l'avenant n°3.

Pour rappel, le montant du financement initial phase Réalisation était de 153.2 M€ courants. Le dernier cout prévisionnel après travaux s'élève à 147,7 M€ courants, soit 5.5 M€ d'économie qui ont servis pour 1.975 M€ au financement de l'APO électrification frugale de la ligne.

Le montant de 150 825 000 se décompose ainsi comme suit : 147,7 M€ auquel il convient de rajouter les montants d'études APO électrification frugale pour 1.975 M€ et 1.195 M€ correspondant au présent avenant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 004-1926/17/BM du 18 mai 2017 approuvant la convention relative au financement des travaux de la 2^{ème} phase de modernisation de Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence signée le 29 août 2017 ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° MOB-002-10610/21/BM du 19/11/2021 approuvant l'avenant n°2 à la convention relative au financement des travaux de la 2^{ème} phase de modernisation de Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence ;
- La décision n° 20/394/D du 29 mai 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux de la 2^{ème} phase de modernisation de Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les prestations liées au volet réglementaire du code de l'environnemental doivent être mises en œuvre dans le cadre de l'opération ;
- Qu'il y a lieu d'établir un bilan « LOTI » selon les nouvelles dispositions réglementaires ;
- Que les travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille Gardanne Aix ont généré des économies évaluées à ce jour à 3.5 M d'euros (déduit le financement des études d'électrification frugale) ;
- Que le coût des prestations complémentaires est inférieur aux économies générées.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°3 à la convention de financement des travaux de la 2^{ème} phase de modernisation de Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°3 ainsi que tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal, en section d'investissement : autorisation de programme n°G110P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°150171900D, « Modernisation Aix-Marseille 4 TER - CPER 2015/2020 ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7DSEP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS